



DGADCV - DIRECTION de l'ATTRACTIVITE du TERRITOIRE
Service Tourisme et Attractivité du Territoire
3 rue Guillemette – 30044 Nîmes cedex 9

SICT – LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A fournir lors du dépôt de votre dossier de candidature

En fonction du site ou de l'activité que vous déclarez sur la fiche de renseignements jointe, vous trouverez ci-dessous la liste des documents à fournir :

- La charte d'engagement de l'utilisateur
- Fiche de renseignements
- Justificatif d'une adhésion à une démarche qualifiante et/ou label
- Justificatif pour les ressortissants des chambres consulaires (Inscription Registre Commerce et Société/Répertoire des Métiers) - Kbis ou RM
- Justificatif du nombre de visiteurs annuels pour les sites à billetterie
- 1 RIB
- Un plan de situation de l'activité (Google Maps)

L'ensemble des pièces justificatives correspondant à votre activité devra impérativement être joint à la fiche de renseignements et à la charte d'engagement pour validation de votre dossier. Sans cette validation, le dossier ne pourra pas être transmis au Conseil Départemental pour la réalisation du dossier technique.

Les documents demandés doivent être datés de l'année en cours (ou n-1 pour déterminer la fréquentation).

***Votre dossier complet doit être retourné au Conseil Départemental du Gard
Service Tourisme et Attractivité du Territoire
à l'adresse mail suivante « tourisme@gard.fr » ou par courrier :***

***Conseil Départemental du Gard
DGADCV - Direction de l'attractivité du Territoire
Service Tourisme et Attractivité du Territoire
3 Rue Guillemette 30044 Nîmes cedex 09***



DGADCV - DIRECTION de l'ATTRACTIVITE du TERRITOIRE
Service Tourisme et Attractivité du Territoire
3 rue Guillemette – 30044 Nîmes cedex 9

SICT – LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A fournir lors du dépôt de votre dossier de candidature

En fonction du site ou de l'activité que vous déclarez sur la fiche de renseignements jointe, vous trouverez ci-dessous la liste des documents à fournir :

- La charte d'engagement de l'utilisateur
- Fiche de renseignements
- Justificatif d'une adhésion à une démarche qualifiante et/ou label
- Justificatif pour les ressortissants des chambres consulaires (Inscription Registre Commerce et Société/Répertoire des Métiers) - Kbis ou RM
- Justificatif du nombre de visiteurs annuels pour les sites à billetterie
- 1 RIB
- Un plan de situation de l'activité (Google Maps)

L'ensemble des pièces justificatives correspondant à votre activité devra impérativement être joint à la fiche de renseignements et à la charte d'engagement pour validation de votre dossier. Sans cette validation, le dossier ne pourra pas être transmis au Conseil Départemental pour la réalisation du dossier technique.

Les documents demandés doivent être datés de l'année en cours (ou n-1 pour déterminer la fréquentation).

***Votre dossier complet doit être retourné au Conseil Départemental du Gard
Service Tourisme et Attractivité du Territoire
à l'adresse mail suivante « tourisme@gard.fr » ou par courrier :***

***Conseil Départemental du Gard
DGADCV - Direction de l'attractivité du Territoire
Service Tourisme et Attractivité du Territoire
3 Rue Guillemette 30044 Nîmes cedex 09***